



Assemblée générale

Distr. générale
8 juin 2017
Français
Original : espagnol

Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

New York, 5-9 juin 2017

Point 8 de l'ordre du jour

Débat général

Lettre datée du 5 juin 2017, adressée aux Présidents de la Conférence par le Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration écrite communiquée par la délégation chilienne (voir annexe) dans l'exercice de son droit de réponse aux propos que le Président de l'État plurinational de Bolivie, Evo Morales, a tenus le 5 juin 2017, lors de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, au titre du point 8 de l'ordre du jour. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la Conférence, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

(Signé) Cristián Barros



**Annexe à la lettre datée du 5 juin 2017 adressée aux Présidents
de la Conférence par le Représentant permanent du Chili
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Conférence sur les océans : objectif de développement
durable n° 14**

**Réponse aux propos que le Président de l'État plurinational de Bolivie,
Evo Morales, a tenus le lundi 5 juin 2017 au Siège de l'Organisation
des Nations Unies**

Le Président de l'État plurinational de Bolivie, Evo Morales, a fait référence au Chili dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale, le lundi 5 juin 2017, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Utilisation abusive de l'Organisation des Nations Unies

Le Chili regrette vivement que le Président de la Bolivie, Evo Morales, ait à nouveau utilisé une instance multilatérale pour aborder des questions qui relèvent exclusivement des relations bilatérales entre le Chili et la Bolivie et qui n'ont rien à voir avec la Conférence. À cette occasion, le Président Evo Morales a instrumentalisé la Conférence pour aborder des questions qui n'ont aucun rapport avec les efforts faits aux niveaux national, régional et mondial pour conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Alors que l'objectif de développement durable n° 14 et les cibles connexes ne font pas référence à l'accès à la mer, le Président Morales, mû par des motivations internes plutôt que par un esprit d'entente ou un souci d'appuyer le programme mondial de développement durable de l'ONU, dénature le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et cet objectif.

Ce n'est pas la première fois que le Président Evo Morales utilise les instances multilatérales à mauvais escient et abuse de la bonne foi de l'ensemble des États Membres de l'ONU pour exprimer des revendications qui sont injustifiées, d'une part, parce qu'elles sont fausses, et d'autre part, parce qu'elles ne sont pas présentées dans une instance appropriée. La Bolivie n'a toujours pas compris que l'ONU est l'instance multilatérale par excellence, où les pays se rassemblent pour examiner et régler des questions qui relèvent véritablement de l'intérêt général et non pour défendre leurs intérêts particuliers.

Affaire soumise à la Cour internationale de Justice

En portant devant la Conférence ses revendications concernant l'accès à la mer, la Bolivie a fait preuve d'un comportement regrettable et déplacé étant donné que la Cour internationale de Justice, la plus haute instance juridictionnelle mondiale, examine actuellement une requête de ce pays portant sur cette question. Selon les principes d'une bonne administration de la justice, les parties à une affaire pendante devant la Cour doivent s'abstenir de toute action tendant à influencer sur l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité en ce qui concerne des différends dont l'organe juridictionnel principal de l'ONU a déjà été saisi. Le Président de la Bolivie a encore une fois dérogé à cette règle et a failli aux obligations claires qui lui incombent à cet égard.

Contradictions en matière de développement durable

L'attitude particulariste et intéressée adoptée par la Bolivie à la Conférence contraste avec les efforts réels et honnêtes déployés par les États Membres aux niveaux mondial, régional et national pour avancer dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier des 17 objectifs de développement durable.

De fait, la Bolivie a affirmé être particulièrement attachée au développement durable, allant jusqu'à promouvoir le concept de « Terre nourricière ». Or, ce prétendu attachement ferme à la protection de l'environnement est contredit par les informations fournies régulièrement par différents spécialistes; ainsi, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Bolivie perd chaque année 289 000 hectares de forêts, se plaçant parmi les 10 pays les plus touchés par la déforestation. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que la Bolivie abrite la sixième forêt tropicale la plus vaste du monde.

La déforestation s'accompagne d'une dégradation des terres due aux monocultures industrielles. Dans le cadre du mécanisme de la Convention sur la diversité biologique, il a été indiqué qu'en Bolivie, la superficie cultivée avait augmenté de 21 % entre 2005 et 2012, et que d'ici à 2025, elle s'accroîtrait encore de 6 millions d'hectares.

En ce qui concerne l'exploitation durable des pêches, il convient de souligner les contradictions qui existent entre les mesures de protection des océans mentionnées par le Président Morales et les plaintes concernant des navires battant pavillon bolivien qui se livrent à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans des zones contrôlées par des organismes régionaux de gestion des pêches, comme, par exemple, le navire bolivien *Cape Flower*, qui a été repéré par l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud.

Changements climatiques

Pour ce qui est des changements climatiques, sujet qui nous préoccupe tous au vu des informations récentes, la Bolivie n'a fourni aucun renseignement au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques depuis 2009, date à laquelle elle a soumis sa communication nationale la plus récente.

Ces dernières années, la Bolivie a enregistré une augmentation constante des émissions de dioxyde de carbone (CO₂), se détournant ainsi clairement de la voie qui mène au développement durable. Selon la Banque mondiale, les émissions ont connu en Bolivie une hausse spectaculaire au cours des dernières années, passant de 12,332 milliards de tonnes d'équivalent CO₂ en 2007 à plus de 19,7 milliards de tonnes en 2013. Il convient de rappeler que la Bolivie est l'un des rares pays qui n'a pas indiqué d'objectif chiffré concernant la réduction de ses émissions dans le cadre de l'Accord de Paris.

Pays en développement sans littoral et Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

En ce qui concerne les propos tenus par le Président Evo Morales au sujet du Groupe des pays en développement sans littoral, le Chili déplore leur caractère erroné et contradictoire. Malheureusement, la Bolivie confond, depuis quelque temps, des questions intéressant les pays en développement sans littoral avec d'autres questions qui ne relèvent pas du Programme d'action de Vienne. Ainsi, elle dit appartenir au Groupe des pays en développement sans littoral, mais ajoute qu'en réalité elle est un pays « privé temporairement » de littoral, contredisant de ce fait le

nom que se sont donné les pays en développement sans littoral et utilisant des expressions qui n'ont été acceptées ni par ces pays, ni par l'ONU.

La Bolivie emploie un langage qui dénature le sens du Programme d'action adopté par les pays en développement sans littoral, sape les efforts des 31 pays membres de ce groupe et entame la confiance des pays de transit. Elle utilise le Groupe des pays en développement sans littoral et le Programme d'action pour ses intérêts particuliers. Or, ni le Programme d'action ni la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, mentionnés par le Président Evo Morales, n'instaurent un « droit à la mer » qui, au demeurant, n'existe pas.

Il est également frappant de constater que la Bolivie n'a pas adhéré à l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges de décembre 2013, comme l'exige le paragraphe 24 du Programme d'action de Vienne, alors que le Chili a déjà signé et ratifié cet accord important. De plus, le Président Morales a indiqué qu'il fallait beaucoup de temps aux transports terrestres pour rejoindre les ports chiliens, alors que le Chili, quant à lui, respecte pleinement le paragraphe 25 du Programme d'action, qui fixe comme objectif de porter la vitesse moyenne du transport des marchandises à une distance de 300 à 400 kilomètres toutes les 24 heures. Pour ce qui est du transit entre Arica et La Paz, qui est le plus fluide d'un point de vue commercial, le trajet s'étend sur 190 kilomètres et sa durée est bien en deçà de l'objectif fixé au paragraphe 25 du Programme d'action.

Participation du secteur privé

La Bolivie s'est opposée à la participation du secteur privé au développement durable préconisée par les États Membres de l'ONU, en particulier pour ce qui est de la gestion des ports. Quiconque connaît les règles du multilatéralisme sait qu'il est absolument malvenu de formuler de telles critiques dans une instance multilatérale, car cet acte est un exercice souverain qui relève de la marge de manœuvre de chaque pays – concept que la Bolivie défend souvent à l'ONU, sauf lorsqu'il est question du Chili. À titre d'exemple, le Programme d'action de Vienne fait mention à 17 reprises du secteur privé, toujours en termes positifs.

Concrètement, les organismes privés qui gèrent certains ports chiliens ne restreignent ni ne limitent la liberté de transit dont jouit la Bolivie en vertu des traités internationaux. La part du commerce extérieur de la Bolivie qui transite par les ports chiliens augmente régulièrement. Selon les chiffres de l'Institut bolivien du commerce extérieur, au cours de la période 2011-2015, plus de 5 millions de tonnes de marchandises ont été exportées via l'itinéraire Tambo Quemado-Charaña (Bolivie) – Arica (Chili), ce qui représente une augmentation de 6 %.

Au cours de la même période, les importations ont atteint 8,5 millions de tonnes, soit une augmentation considérable de 24 %. Le même Institut bolivien a souligné qu'en 2016, l'itinéraire Tambo Quemado-Charaña (Bolivie) – Arica (Chili) avait représenté la deuxième voie de sortie des principaux produits d'exportation de la Bolivie, avec un total de 1 029 281 tonnes, la troisième étant l'itinéraire Uyuni-Ollagüe (Bolivie) – Antofagasta (Chili), avec 958 778 tonnes.

Paralysie des ports chiliens

En ce qui concerne les pertes prétendument essuyées par la Bolivie en raison des arrêts de travail ou des grèves qui ont lieu sur le territoire chilien, le Chili réaffirme qu'aucun pays n'est épargné par les mouvements de travailleurs réclamant de meilleures conditions de travail, pas même le Chili et la Bolivie. De fait, celle-ci a réprimé à plusieurs reprises des mouvements de travailleurs, notamment des mouvements des transporteurs.

Il est important de noter qu'au Chili, dans tous ces mouvements de travailleurs, un service minimal a toujours été assuré pour des raisons d'éthique ou d'urgence, ce qui a permis aux douanes et aux ports de continuer de fonctionner. Le Chili n'a jamais connu de paralysie totale des activités dans ces secteurs et, par conséquent, les chiffres cités par le Président Evo Morales concernant les pertes qu'aurait subies l'économie bolivienne sont totalement dénués de fondement.

Le Chili est à l'écoute de ses travailleurs et comprend également que de tels mouvements puissent se produire dans les pays voisins. À cet égard, il réaffirme que, selon les principes du droit international, les arrêts de travail ou les grèves organisés par les syndicats ou les associations professionnelles ne sont pas imputables aux États concernés.

Conclusions

La Conférence de haut niveau des Nations Unies, qui se tient du 5 au 9 juin, a des objectifs clairs : appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 et échanger des données d'expérience et des pratiques optimales afin de conserver et d'exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Toutefois, dans son allocution, le Président de la Bolivie, Evo Morales, a une nouvelle fois eu tort d'utiliser les propos qu'il a employés et d'instrumentaliser l'ONU pour ses intérêts particuliers. Il a confondu des concepts fondamentaux du multilatéralisme moderne et le but de la Conférence sur l'objectif de développement durable n° 14, au mépris des principaux accords sur l'environnement et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Ses contradictions et ses arguments fragiles ou fallacieux ne font qu'entamer davantage sa crédibilité aux yeux de la communauté internationale.
